



## MEXIQUE 2023

### **Circuit « Saveurs et civilisations mexicaines »**

**12 jours / 10 nuits**

**Minimum 10 participants - maximum 30 participants**

#### Les plus du circuit

- En apprendre davantage sur les différentes civilisations lors de la visite du musée d'anthropologie
- Vous émerveiller devant la beauté des sites archéologiques majeurs : Teotihuacan, Monte Alban, Palenque, Uxmal, Chichén Itzá...
- Explorer la ville d'Oaxaca, joyau d'architecture coloniale
- Vous imprégner de la vie locale lors de la visite du marché et de la ville de San Cristobal de Las Casas.

## ITINERAIRE

**JOUR 1 : FRANCE → MEXICO**  
**JOUR 2 : MEXICO**  
**JOUR 3 : MEXICO / TEOTIHUACAN / PUEBLA**  
**JOUR 4 : PUEBLA / OAXACA**  
**JOUR 5 : OAXACA / TEHUANTEPEC**  
**JOUR 6 : TEHUANTEPEC / SAN CRISTOBAL DE LAS CASAS**  
**JOUR 7 : SAN CRISTOBAL DE LAS CASAS**  
**JOUR 8 : SAN CRISTOBAL DE LAS CASAS / PALENQUE**  
**JOUR 9 : PALENQUE / CAMPECHE**  
**JOUR 10 : CAMPECHE / UXMAL / MERIDA / CHICHEN ITZA**  
**JOUR 11 : CHICHEN ITZA / CANCUN → FRANCE**  
**JOUR 12 : FRANCE**



### JOUR 1 : FRANCE / MEXICO

Envol à destination de Mexico. Repas servis à bord. Arrivée à l'aéroport de Mexico. Accueil par votre guide francophone et transfert vers votre hôtel Royal Reforma pour deux nuits.  
Dîner libre. Dîner et nuit à bord.

### JOUR 2 : MEXICO

Petit déjeuner tôt le matin.

Visite de la place de la Constitution, généralement appelée « Zocalo ».

Visite de la cathédrale, érigée à partir de 1537 sur décret de Philippe II et du palais national, construit à partir de 1529 sur l'emplacement de l'ancien palais de Moctezuma. Arrêt place des trois cultures, aménagée sur l'ancienne place principale de la cité de Tlatelolco.

Puis départ pour la découverte de cette ancienne cité de jardins flottants de Tenochtitlan grâce auxquels les empereurs aztèques se fournissaient en fruits et légumes frais. Xochimilco est devenue l'un des sites incontournables du tourisme national et international. Une des attractions les plus prisées consiste en une promenade à bord de barques à fond plat appelées aussi « Trajineras ». C'est aujourd'hui une destination privilégiée pour les habitants de Mexico qui viennent traditionnellement s'y promener le dimanche pour manger en famille, écouter la musique des groupes de mariachis ou faire la fête. Vous partirez pour une promenade en barque qui vous plongera directement dans la musique, la gastronomie et la joie de vivre du Mexique.

Pique-nique traditionnel sur les barques en fin de matinée.

Visite du musée national d'anthropologie, situé dans le parc de Chapultepec.

*Il offre, sur une surface totale de 400 000 m<sup>2</sup>, l'opportunité de découvrir l'histoire et la culture de l'ensemble des civilisations précolombiennes. Ce musée, inauguré en 1964, est un des plus beaux musées du monde. La visite est assez longue puisqu'on compte une douzaine de salles, toutes aussi intéressantes les unes que les autres. Le rez-de-chaussée est consacré à l'histoire du plateau central (de la période Préclassique à aujourd'hui) et aux différentes régions. A l'étage sont présentés les costumes, l'habitat et l'artisanat des 56 cultures vivant toujours au Mexique, ainsi que leurs croyances, leur organisation sociale et leurs fêtes.*

Promenade place Garibaldi, réputée pour ses mariachis qui se regroupent en attendant qu'on leur commande une chanson ou sérénade.

Dîner aux saveurs mexicaines.

### JOUR 3 : MEXICO / TEOTIHUACAN / PUEBLA (190 KM - ENVIRON 3H)

Petit déjeuner.

Visite de la basilique Notre Dame de Guadalupe, symbole de la christianisation des indiens et de la guerre d'indépendance (1810-1821).

Route vers Teotihuacan. Visite d'une taillerie d'obsidiennes.



Dégustation de pulque et de tequila : boissons typiques élaborées à partir de l'agave.

Déjeuner buffet avec musique traditionnelle et vue sur les pyramides.

Ce sera l'occasion de goûter aux spécialités mexicaines (selon menu du jour) telles que la salade de Nopal (cactus), les frijoles (haricots), les tamales (préparation à base de farine de maïs, de viande de porc hachée, de piment, cuits à la vapeur dans des feuilles d'épis de maïs et que l'on assaisonne d'une sauce de chile). Nous vous proposerons une initiation à la préparation de tortillas et du fameux guacamole.

Visite du site de Teotihuacan, qui signifie dans la mythologie mexicaine « lieux où les dieux sont nés ». Ce site est le plus important de l'époque classique (du III<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle) et marque le début d'un nouveau type d'urbanisme qui va se perpétuer jusqu'au Mexique d'aujourd'hui.

Puis départ pour Puebla. Visite du centre historique : le zocalo, la cathédrale et l'usine de Talavera.

*Peu de villes mexicaines ont conservé aussi fidèlement l'empreinte espagnole. Dans le seul quartier du centre, on compte plus de 70 églises et 1 000 autres édifices coloniaux, souvent ornés de carrelages peints à la main qui font la réputation de la ville.*

Temps libre dans le centre historique.

Dîner. Nuit à l'hôtel Posada del Pedro.

## JOUR 4 : PUEBLA / OAXACA (350 KM - ENVIRON 4H30)

Petit déjeuner.

Route vers Oaxaca, capitale de l'état du même nom. *La ville de jade, surnommée ainsi en raison de la pierre avec laquelle ont été construits la plupart des édifices, a préservé tout son charme colonial. Ancienne cité espagnole déclarée monument national par l'Unesco, Oaxaca porte une attention toute particulière à la conservation de ses bâtiments coloniaux.*

Déjeuner chez l'habitant, où il vous sera servi des « cazuelas » par la maîtresse de maison. Cela correspond à des cocottes avec des petits plats mijotés, un délice pour les papilles. Pour les plus courageux, vous découvrirez les saveurs des sauterelles grillées.

Visite du site de Monte Alban, ancienne capitale Zapotèque. *Située au sommet d'une montagne arasée, cette ancienne cité religieuse offre un panorama incomparable sur les vallées environnantes. La séquence historique et culturelle de Monte Alban s'étend de 500 av. JC à 900 ap. JC. avec des influences de la culture Olmèque et celle de Teotihuacán, tant pour l'architecture et la religion, que pour l'utilisation de calendriers et un système d'écriture glyptique très élaboré. Après son abandon au X<sup>e</sup> siècle, cette cité fut probablement utilisée comme nécropole par les populations Mixtèques à partir du XII<sup>e</sup> siècle.*

À votre arrivée à Oaxaca, promenade dans les allées du marché d'artisanat, l'un des plus animés et colorés du Mexique. Les Indiens des environs apportent leurs produits : de la poterie noire et verte de San Bartolo Coyotepec aux étranges animaux sculptés sur bois de San Martín Tilcajete, Arrazola et La Unión Tejalapan, en passant par les tapis tissés bariolés de Teotitlán del Valle, la créativité et la vitalité des artistes de l'État ont attiré l'attention des collectionneurs et des marchands d'art de nombreux pays.

Dîner à votre hôtel du plat traditionnel de la vallée d'Oaxaca, la « Tlayuda », c'est une large et mince tortilla croustillante garnie de haricots rouges en purée, d'avocat, de fromage et de salsa, accompagnée de viande. Un délice !

Nuit à l'hôtel Mision Oaxaca.

## JOUR 5 : OAXACA / TEHUANTEPEC (300 KM - ENVIRON 6H30)

Petit déjeuner.

Visite de la ville de Oaxaca avec le zocalo, la fabrique de chocolat, l'église de Santo Domingo, considérée comme l'une des plus belles églises de style baroque du Mexique, et le marché haut en couleur. *Oaxaca se situe dans une vallée fertile du sud du Mexique et garde toujours ses traditions ancestrales avec son artisanat et son mode de vie. La vallée de Oaxaca était appelée Huaxyacá par les aztèques (signifiant : près du lieu des acacias). Dès 1521, la ville a été envahie par les Espagnols et en 1872, rebaptisée sous le nom de « Oaxaca de Juarez », nom du brillant homme d'Etat né dans la région. Beaucoup de ses habitants descendent des Mixtèques et des Zapotèques, d'où une grande influence indienne.*

Départ vers Tehuantepec par les routes de montagnes à travers la Sierra Madre del Sur.

Bref arrêt pour admirer l'arbre de Tule dont l'âge est estimé à plus de 2 000 ans. Il fait 40 mètres de haut et 42 mètres de circonférence.

Déjeuner buffet dans un restaurant local à Mitla afin de goûter les différents « moles », un plat très traditionnel de la région et très consommé par tous les mexicains. La sauce est composée de plus de 30 ingrédients, de cacao, piments (non piquants) et d'épices.

Dîner et nuit à l'hôtel Calli.

## JOUR 6 : TEHUANTEPEC / SAN CRISTÓBAL DE LAS CASAS (400 KM - ENVIRON 6H)

Petit déjeuner.

Départ en direction du Chiapas.

Continuation vers Chiapa de Corso et déjeuner au restaurant de l'embarcadère. Nous vous proposons un poisson à la plancha. *Ces villages étant proches du fleuve, ils se nourrissent principalement de poissons et de fruits de mer.*

Promenade en barque à moteur (en fonction du temps) dans le Canyon del Sumidero, une des plus belles œuvres de la nature.

*La promenade en bateau sur le río Grijalva permet d'admirer une faune unique et les magnifiques gorges de pierre dont les falaises atteignent une altitude de 1 000 mètres et une profondeur de 150 mètres.*

Poursuite de la route vers San Cristobal de las Casas, fondée en 1528 par Diego de Mazariegos.

*La cité doit son nom au saint patron local (St Christophe) et à Barthélemy de las Casas, prélat espagnol de l'ordre de saint Dominique, protecteur des indiens, qui fut évêque du Chiapas à partir de 1544.*

Dîner dans un restaurant typique « brasero » suivi d'un spectacle de danses folkloriques.

Installation à l'hôtel Mansion del Valle pour deux nuits.

## JOUR 7 : SAN CRISTÓBAL DE LAS CASAS

Petit déjeuner.

Départ pour le pittoresque village de San Juan Chamula et visite de sa curieuse église, où se tiennent des cérémonies étonnantes : les chamans y soignent les Chamulas atteints de maladies spirituelles, par des imprécations et des remèdes surprenants.

Poursuite vers le village de Zinacantan : dans ce village, les hommes sont vêtus de rose et arborent des chapeaux aux rubans multicolores.

Visite du village et d'un atelier artisanal de tissage indigène et une dégustation d'alcool local appelé Poch élaboré à base de canne à sucre et de maïs.

Rencontre avec une famille indienne qui vous initiera à la préparation des tacos (dégustation). Déjeuner traditionnel au sein de la communauté indienne.

Retour à San Cristobal.

*Cette ville de montagne (2 116 m d'altitude) dont les édifices de style colonial sont coiffés de toits de tuiles rouges exposant des façades aux couleurs chatoyantes, ne laissera personne indifférent.*

Visite de la ville et du marché.

*Toute la vie de cette cité semble concentrée dans son prodigieux marché où se côtoient les pittoresques costumes des indiens Tzotziles descendus de leurs villages avec ânes et paniers.*

*C'est l'un des plus colorés de tout le pays et une vraie rencontre avec les indiens du Chiapas vendant les produits de leur culture. On distingue les Chamulas à leur longue tunique de laine maintenue à la taille par une ceinture colorée et les Zinacantán à leurs pantalons et tuniques blancs et à leurs chapeaux de paille.*

Dîner puis temps libre pour profiter du charme de cette belle cité coloniale.

## JOUR 8 : SAN CRISTÓBAL DE LAS CASAS / PALENQUE (230 KM - ENVIRON 6H)

Départ matinal en direction de Palenque.

Petit déjeuner en cours de route dans une plantation de café traditionnelle exploitée en plein cœur de la forêt, petit déjeuner traditionnel.

Arrêt aux cascades d'Agua Azul, où des tonnes d'eau d'un blanc éblouissant se déversent dans des bassins d'eau turquoise entourés par la jungle. Temps libre et possibilité de baignade.

Déjeuner de poisson grillé dans un restaurant au pied des cascades.

Poursuite de la route vers Palenque.

Visite des ruines de Palenque perdues au milieu d'une végétation luxuriante.

*Les proportions harmonieuses de l'architecture et la force mystérieuse de la forêt font de Palenque l'une des plus belles cités mayas de l'Amérique Centrale.*

Dîner et nuit à l'hôtel La Adlea.

## JOUR 9 : PALENQUE / CAMPECHE (420 KM - ENVIRON 6H)

Petit déjeuner.

Route pour Campeche déclarée patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco. Arrêt au bord du golfe du Mexique à Sabancuy.

Déjeuner de poisson frais sous une paillote en bord de mer. Vous goûterez au fameux Ceviche.

Visite de Campeche, seule ville fortifiée au Mexique. Promenade au cœur du centre historique aux nombreuses ruelles pavées et anciennes demeures coloniales. Découverte de la cathédrale et du fameux Malecon, très belle avenue le long du Golfe du Mexique...

Dîner. Nuit à l'hôtel Ocean View.

## **JOUR 10 : CAMPECHE / UXMAL / MERIDA / CHICHEN ITZA (420 KM - ENVIRON 6H)**

Petit déjeuner.

Route vers Uxmal. Visite du site archéologique d'Uxmal, situé au milieu d'un cadre naturel exceptionnel. Vous remarquerez l'excellente conservation de tous les édifices de la civilisation Maya Classique.

Route vers Mérida.

Déjeuner.

Tour d'orientation de Merida. Vous pourrez observer la cathédrale, la plaza Mayor et le paseo Montejo (superbe avenue où l'on admire de vieilles demeures coloniales datant du début du siècle).

Poursuite de la route vers Chichen Itza.

Arrêt dans un cimetière maya et découverte des tombes aux couleurs vives et très décorées.

Dîner et nuit à l'hôtel Puerta Chichen.

## **JOUR 11 : CHICHEN ITZA / CANCUN / FRANCE (200 KM / ENVIRON 2H30)**

Petit déjeuner.

Visite du site de Chichen Itza.

Cette ancienne cité, étendue sur plus de 300 ha, fut fondée vers 540 après J.C. par des tribus mayas arrivées du sud. Vous pourrez contempler la pyramide de Kukulcan, le temple des guerriers, le tombeau de Chac Mool, le fameux cenote sacré (lieu de sacrifices) et le terrain du jeu de pelote.

Déjeuner d'adieu à l'Hacienda Selva Maya avec accès à un Cenote à Valladolid.

En fonction du temps restant et pour ceux qui le souhaitent, possibilité de se baigner dans l'eau froide du cenote avant de partir vers l'aéroport de Cancun.

Route vers Cancun. Transfert à l'aéroport.

Assistance aux formalités d'enregistrement. Envol à destination de la France.

Dîner et nuit à bord.

## **JOUR 12 : FRANCE**

Petit déjeuner à bord puis arrivée en France dans la journée.

### **BON A SAVOIR :**

- Ce circuit a un rythme soutenu avec de longs trajets en bus.
- Le tour en bateau (jour 6) est soumis aux conditions météorologiques.
- À certaines dates, les excursions des jours 2 et 3 seront interverties, en raison de la fermeture du musée d'anthropologie les lundis.
- À San Juan de Chamula, au cœur du Chiapas, des interdits religieux encadrent la prise des photos. Consultez votre guide.
  - Les plats typiques mentionnés peuvent être modifiés sans préavis.
  - Les chambres triples sont composées de deux lits doubles (pas de lit supplémentaire possible).
    - Les bus n'ont qu'une porte à l'avant.
    - En cas de vol avec Aeromexico, le vol retour se fera via Mexico.

## TARIFS

Dates de départ	Prix de vente par personne Au départ de Paris
13 novembre 2023	2 395 €
4 décembre 2023	2 375 €
21 janvier 2024	2 295 €
31 janvier 2024	2 395 €
12 février 2024	2 495 €
19 février 2024	2 575 €
SUPPLÉMENT CHAMBRE INDIV. 2023	+ 340 €
SUPPLÉMENT CHAMBRE INDIV. 2024	+ 370 €
RÉDUCTION CHAMBRE TRIPLE*	- 10 €

\*Chambres composées de 2 lits doubles.

### Dates et tarifs sous réserve de modifications à l'ouverture des vols.

Partez de votre région : supplément à partir de 120 € par personne, de certaines villes de province (à reconfirmer au moment de la réservation).

## CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux Paris-Mexico / Cancún-Paris en classe économique avec Air France ou autre compagnie régulière
- Les transferts et transport terrestre en autocar climatisé adapté à la taille du groupe durant tout le circuit
- Les services d'un guide parlant français durant tout le circuit et de guides spécialisés sur les sites
- Les visites et excursions mentionnées au programme
- L'hébergement 10 nuits base chambre double dans les hôtels de 1ère catégorie standards mentionnés ou similaires.
- La pension complète du petit-déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 11
- Les taxes de séjour, les taxes et services hôteliers
- Les taxes d'aéroport internationales : 390 € de Paris, révisables.

## CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les repas mentionnés comme libres
- Les boissons
- Les visites et excursions optionnelles
- Les dépenses de nature personnelle,
- Les pourboires aux guides et au chauffeur : il est recommandé de laisser 2 \$ par jour et par personne aux guides et 1 \$ au chauffeur
- Le port des bagages
- Les assurances annulation, assistance-rapatriement, bagages

# Saveurs et civilisations mexicaines + extension balnéaire à Cancun ou Riviera Maya

## 15 jours / 13 nuits ou 16 jours / 14 nuits

### Entrée Mexico et Sortie Cancún

**JOURS 1 A 10 :** programme identique au circuit ci-dessus.

**JOUR 11 :** CHICHEN ITZA – CANCUN OU RIVIERA MAYA

Route vers l'aéroport de Cancun avec tout le groupe puis transfert à votre hôtel pour trois ou quatre nuits. Dîner.

**JOURS 12 A 13 OU 14 :** CANCUN OU RIVIERA MAYA

Profitez des installations de votre hôtel et de la plage. Repas en formule tout compris.

**JOUR 14 OU 15 :** RIVIERA MAYA OU CANCUN / FRANCE

Petit déjeuner. En fonction de vos horaires de vol, transfert à l'aéroport de Cancun. Envol à destination de la France.

Dîner et nuit à bord.

**JOUR 15 OU 16 :** FRANCE

Petit déjeuner à bord. Arrivée en France

Dates de départ	Prix de vente par personne Circuit + extension Cancun 3 nuits	Prix de vente par personne Circuit + extension Cancun 4 nuits
<b>13 novembre 2023</b>	<b>2 925 €</b>	
<b>4 décembre 2023</b>		<b>3 155 €</b>
<i>Sup. chambre individuelle 2023</i>	740 €	
<i>Réduction ch. triple*</i>	- 40 €	
Dates de départ	Prix de vente par personne Circuit + extension Riviera Maya 3 nuits	Prix de vente par personne Circuit + extension Riviera Maya 4 nuits
<b>13 novembre 2023</b>	<b>2 885 €</b>	
<b>4 décembre 2023</b>		<b>3 095 €</b>
<i>Sup. chambre individuelle 2023</i>	540 €	
<i>Réduction ch. triple*</i>	- 40 €	

\*Chambres composées de 2 lits doubles.

\*\* Dates et tarifs sous réserve de modification à l'ouverture des vols.

Partez de votre région : supplément à partir de 120 € par personne, de certaines villes de province (à reconfirmer au moment de la réservation).

### NOS PRIX COMPRENNENT :

• Les vols internationaux Paris-Mexico / Cancún-Paris en classe économique avec Air France ou autre compagnie régulière.

- Les transferts et transport terrestre en autocar climatisé adapté à la taille du groupe durant tout le circuit.
- Les services d'un guide parlant français durant tout le circuit et de guides spécialisés sur les sites.
- Les visites et excursions mentionnées au programme.
- L'hébergement 13 ou 14 nuits base chambre double dans les hôtels de 1ère catégorie standards mentionnés ou similaires.
- La pension complète du petit-déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 11.
- La formule tout-inclus pendant l'extension à Cancun du dîner du jour 11 au petit déjeuner du jour 14 ou 15.
- Les taxes de séjour, les taxes et services hôteliers.
- Les taxes d'aéroport internationales : 390 € de Paris, révisables.

### **NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :**

- Les repas mentionnés comme libres,
- Les boissons,
- Les visites et excursions optionnelles,
- Les dépenses de nature personnelle,
- Les pourboires aux guides et au chauffeur : il est recommandé de laisser 2 \$ par jour et par personne aux guides et 1 \$ au chauffeur.
- Le port des bagages.
- La taxe environnementale : 25 pesos mexicains par chambre et par nuit, à ce jour (à régler sur place).
- Les assurances annulation, assistance-rapatriement, bagages.

### **BON A SAVOIR :**

- Depuis plusieurs années, le Mexique n'échappe pas au phénomène des sargasses qui viennent s'échouer sur les plages du Yucatan, normalement durant la saison la plus chaude mais malheureusement nous ne pouvons prévoir quand elles arriveront exactement sur les plages.

### **NOTES IMPORTANTES :**

Le déroulement de nos programmes est donné à titre indicatif. Ces programmes sont susceptibles de modifications en raison d'impératifs indépendants de notre volonté tels que rotations aériennes, horaires de ferry, horaires de bateau, jours de marché, état des routes... Cependant, les prestations prévues seront respectées.

### **CONDITIONS GÉNÉRALES :**

Tous nos tarifs sont calculés à partir des données économiques et des indications de nos fournisseurs en vigueur le 08/02/2022. Ils sont susceptibles d'être modifiés jusqu'à 21 jours de l'arrivée, en cas de variation du taux de change dépassant 1 \$ USD = 1 € d'augmentation des prix du carburant ou des taxes locales et/ou aériennes. Pour des raisons techniques, ce circuit ainsi que certains éléments du programme peuvent être modifiés ou remplacés. Les horaires de vols qui seraient communiqués sur votre demande avant la réception de la convocation le seront à titre indicatif seulement, et seront susceptibles de modifications. Nous ne pourrions être tenus responsables d'un changement d'horaire entre la réservation et la convocation définitive. Par ailleurs nous vous informons que dans de rares cas, l'aéroport d'arrivée à Paris peut être différent de l'aéroport de départ.



# INFORMATIONS UTILES

## ASSURANCES

ATC Routes du Monde n'inclut aucune assurance dans les tarifs des produits revendus (départs garantis, résidences partenaires à l'étranger, voyages ou séjours des Tours opérateurs) et recommande au voyageur de souscrire au moment de la commande un contrat d'assurance et d'assistance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation (résolution) et certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

En raison de l'évolution constante des mesures sanitaires, ATC Routes du Monde recommande fortement de souscrire, au moment de l'inscription, une assurance optionnelle garantissant les risques couvrant l'annulation, l'interruption de séjour, les bagages, l'assistance médicale liée aux risques COVID.

Les conditions d'assurance sont remises au voyageur sur sa demande.

## TRANSPORT

Les horaires seront précisés en temps utile avant le début du voyage conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme. Les documents nécessaires vous seront remis, ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Le prix des taxes aériennes ne dépend pas de notre politique tarifaire, elles peuvent augmenter sans préavis.

## HÉBERGEMENT

Les participants souhaitant s'inscrire en chambre double à partager devront acquitter le supplément chambre individuelle dans le cas où ne se présenterait aucune autre personne pour partager la même chambre (se reporter à nos conditions particulières de ventes rubrique « Prix forfaitaire - chambre à partager »).

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Vous serez rattaché à un groupe de 30 voyageurs approximativement, sous réserve de réunir le nombre minimum de participants requis pour ce voyage, soit 10 personnes.

## PERSONNE A MOBILITÉ RÉDUITE

Nous ne pouvons pas garantir les conditions adéquates en matière d'accessibilité (transports, visites, hébergements, etc.). De façon générale, ce voyage n'est donc pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

Transport aérien et PHMR :

Conformément au Règlement CE n°1107/2006 du 5 juillet 2006, si un participant présente un handicap ou une mobilité réduite requérant une attention particulière, en raison de son état physique, intellectuel ou de son âge, il est tenu d'en informer ATC 48h avant l'heure de départ au plus tard.

ATC pourra déconseiller ou refuser au participant présentant un handicap ou une mobilité réduite, la réservation d'un voyage incluant un transport aérien, dès lors que les exigences de sécurité ou la configuration de l'aéronef rendent le transport impossible.

## FORMALITÉS

L'accomplissement des formalités incombe au client qui devra s'assurer après son achat et avant son départ des modifications éventuelles intervenues. Le voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le participant, par suite de non présentation des documents en cours de validité (passeport, visa, formalités sanitaires qui seraient demandés par les pays d'accueil ou de transit...) se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée ou d'entrer sur le territoire de transit ou de destination. Les frais resteront à la charge du client.

Il vous appartient de vérifier la validité de vos documents de voyage et de vos vaccinations, ainsi que de faire les éventuelles démarches nécessaires dans les délais impartis. Vous êtes invité à vous tenir informé jusqu'au départ des risques politiques, météorologiques et sanitaires du ou des pays de transit et de destination.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, le site

9

ATC (Association Touristique des Cheminots) ROUTES DU MONDE

9 rue du Château Landon, 75010, Paris – Tél : 01 55 26 93 70 – Télécopie 01 58 20 51 24 – Courriel : [boutique-atc@atc-routesdumonde.com](mailto:boutique-atc@atc-routesdumonde.com)  
Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072 par ATOUT France (Ministère du Tourisme) et comme  
Association Nationale d'Éducation Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.  
SIREN : 775 678 352 – SIRET : 775 678 352 01191 - APE siège : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> ainsi que le site de ou des compagnies aériennes empruntées.  
Par ailleurs, nous vous recommandons de vous inscrire sur le site ARIANE :  
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Les renseignements relatifs aux diverses formalités données au moment de la commande de prestation de voyage ne concernent que les personnes de nationalité française. Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays d'escale et de destination pour connaître les modalités de séjours et vérifier la validité des documents de police et de santé.

## **POLICE**

Formalités pour les ressortissants français :

Passeport : Lors de leur passage devant les autorités migratoires de l'aéroport, les touristes doivent présenter un certain nombre de documents à l'agent de la police des airs et des frontières (INM ou Institut national de migration) :

- un passeport en bon état indiquant une durée de validité couvrant la durée de séjour prévue ;
- un billet d'avion aller-retour, ou en cas de billet aller simple, tout titre de transport permettant leur sortie du pays vers leur prochaine destination (avion, bus...) à l'issue du séjour ;
- un justificatif du lieu et du type d'hébergement ainsi que des moyens d'existence correspondant à l'intégralité de leur séjour.

Visa : Si les touristes n'ont plus à remplir de formulaire migratoire (FMM) en version papier, il est néanmoins important de noter que celui-ci ne disparaît pas, il continue à être généré électroniquement aux points d'entrée au Mexique. En effet, à l'issue de l'entretien permettant en particulier de confirmer le motif du séjour, les voyageurs se voient remettre un tampon d'entrée dans leur passeport indiquant la durée autorisée dans le pays, qui ne peut pas dépasser 180 jours. La personne pourra télécharger son FMM électronique au cas où elle en aurait besoin, en entrant sur le portail de services de l'INM ou Institut national de migration. Pour pouvoir créer un compte, elle devra être munie d'un passeport disposant d'une durée de validité d'au moins 15 jours.

Il est par ailleurs vivement conseillé de respecter la durée de séjour accordée par les autorités migratoires, indiquée dans le tampon d'entrée délivré dans le passeport.

Mineurs : Nous vous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille. Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur, résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité d'un formulaire d'autorisation de sortie de territoire CERFA n° 15646\*01. Renseignements sur <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/autorisation-sortie-territoire-ast>

## **SANTÉ**

Suivant le pays de transit ou de destination où vous voyagez, vous devez accomplir des formalités sanitaires. Aussi, nous vous recommandons de vous tenir informé de celles-ci, dès votre projet de voyage établi (certaines vaccinations devant avoir lieu plusieurs mois avant le départ) et jusqu'à votre départ. Nous vous recommandons la consultation des sites suivants : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/preparer-son-voyage> et <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>. De même, il est de votre responsabilité de vous informer au préalable sur les éventuelles restrictions et conditions de retour en France.

Les mesures dans les transports :

Le port du masque peut encore être rendu obligatoire dans les gares et aéroports français et la majorité des aéroports étrangers ainsi qu'à bord des trains et avions, pour toute la durée du voyage. Attention à bien vérifier avant votre départ les mesures des transporteurs.

Recommandations pour la santé :

Un certificat de vaccination antiamarile est exigé, uniquement des voyageurs en provenance d'un pays où sévit un risque de transmission de la fièvre jaune.

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée, ainsi que la vaccination rubéole-oreillons-rougeole (ROR) chez l'enfant ; la vaccination antituberculeuse est également souhaitable.

En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas, en fonction des conditions et lieux de séjour. Demander conseil à son médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

Toutes nos informations sont communiquées à la date du jour et peuvent évoluer à tout moment.

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES

Pour ce voyage, les conditions de vente de notre partenaire se substituent à celles de l'ATC, notamment en ce qui concerne les frais d'annulation.

**La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2II du code du tourisme.**

**Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise AmériGo sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.**

**En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise AmériGo dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.**



## **DROITS ESSENTIELS PRÉVUS PAR LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302 TRANSPOSÉE DANS LE CODE DU TOURISME**

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. AmériGo a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION ; Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris, <https://www.groupama-ac.net/index.jsp> . si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de AmériGo.

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/actuelle\\_lc/LEGIART1000036242695/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/actuelle_lc/LEGIART1000036242695/)

AmériGo est une société par actions simplifiées à associé unique au capital variable de 407.500 € (capital minimum 50.000 €) dont le siège social est 12, rue de Villevert à 60300 Senlis, inscrite au RCS de Compiègne sous le numéro 450 336 763, code NAF 7912Z. N° de TVA intracommunautaire FR 24450336763. Immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de tourisme IM060120003 tenu par Atout France 200, rue Raymond Losserand 75014 Paris. Garantie financière GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION, 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCE 25, quai Lamandé 76600 LE HAVRE - FRANCE.

AmeriGo intervient en qualité d'organisateur au sens des dispositions de l'article L.211-2-IV du code du tourisme.

### **CONDITIONS TARIFAIRES**

Nos prix ont été établis en fonction des conditions économiques, financières ainsi que des lois et

règlementations connues au 1er juillet 2022. Nos prix sont fluctuants, calculés sur la base d'1 \$US ne dépassant pas 0,95 € et pour le Canada, 1 \$CAD ne dépassant pas 0,76 €, sujets à modifications en cas de variation.

Nos prix peuvent varier, à la hausse comme à la baisse, pour tenir compte de l'évolution :

- Des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports : Les taxes aéroports sont soumises à variation selon les décisions des autorités concernées. Elles sont précisées à titre indicatif dans les conditions particulières à leur montant en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Les taxes de territoire dans certains pays sont à régler sur place en monnaie locale ou en Dollar US. Les taxes d'aéroport et de sécurité peuvent varier en cours d'année selon des décisions gouvernementales, indépendamment de notre volonté et nous nous verrons dans l'obligation de les répercuter si besoin est. Le voyageur s'engage à payer à AmériGo toutes nouvelles taxes exigées et toutes augmentations de taxes existantes en plus du prix mentionné, décidées par les Gouvernements français et des pays visités ou par tout autre organisme légal ayant autorité de le faire.

- Du coût des carburants : le coût du carburant peut influencer à la hausse comme à la baisse sur le montant de la surcharge carburant imposée par les compagnies aériennes. Le coût du carburant est susceptible d'évoluer selon deux facteurs : le coût du carburant en lui-même d'une part et la parité Euro - USD d'autre part, les compagnies achetant leur carburant en USD. Le carburant d'aviation utilisé est le Jet Kérosène Cargo CIF NWE. La surcharge carburant des compagnies aériennes figure sur la ligne code YQ ou YR. Cette surcharge évolue selon une équation différente selon les compagnies aériennes et dont AmériGo n'a pas connaissance. Cette surcharge n'est pas remboursable en cas d'annulation après émission du billet. De même, le coût du carburant (gazole) peut influencer sur les tarifs pour la partie transport en bus de nos circuits. Nos prix sont donc susceptibles de varier en fonction de l'évolution du coût du carburant.

- A noter qu'un supplément de 200 € par personne s'appliquera pour toute demande de départ anticipé ou de retour différé sur nos circuits. Les frais pour les dossiers " sans transport " sont de 80 € par personne.

- Du cours des devises : les variations des taux de change, et notamment du \$US et du \$CAD, peuvent influencer à la hausse comme à la baisse sur le prix total du voyage pour les circuits. Toute variation de prix découlant d'une variation du taux de change sera intégralement répercutée dans le prix de vente du voyage. La fluctuation des devises ne s'apprécie que sur les prestations qui nous sont facturées en devises.

Toute hausse de prix sera communiquée aux clients via leur agence de voyage au plus tard 21 jours avant la date de départ. Aucune hausse du prix ne pourra intervenir dans les vingt jours qui précèdent le départ. Pour toute hausse supérieure à 8% du prix du voyage, le voyageur aura durant 3 jours la possibilité de résilier sans frais son contrat. Toute autre hausse du prix inférieure à 8% du prix total du voyage et non acceptée par le client entraînera la facturation des frais d'annulation selon le barème fixé ci-après.

Malgré toute l'attention portée à la réalisation de cette brochure, des erreurs d'édition peuvent se glisser. Dans ce cas, le prix exact est indiqué lors de la réservation et confirmé par écrit. En outre, compte-tenu de la forte inflation portant sur des prestations telles que l'hébergement, la restauration, les visites, la rémunération des guides l'attention des voyageurs est attirée sur le fait que les prix figurant au catalogue sont ceux qui ont été établies en fonction des conditions économiques connues à la date de réalisation dudit catalogue, mais qu'ils sont susceptibles de modifications.

### **CONDITIONS DE RÉSOLUTION ET DE MODIFICATION**

Les demandes de résolutions sont prises en compte uniquement les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9h à 18h.

### **FRAIS STANDARD DE RÉSOLUTION**

En dehors des cas visés à l'article L.211-14-II du code du tourisme les frais de résolutions standard suivants seront appliqués.

#### **• Pour les circuits accompagnés**

• Jusqu'à 61 jours avant le départ : 300€ de frais par personne

- Entre 60 et 21 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage par personne.
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage par personne.
- A partir de 7 jours avant le départ et en cas de non-présentation : 100 % du prix total du voyage par personne.
- Tout billet émis est non modifiable, non remboursable. De ce fait, des frais de 100% du montant du billet d'avion (surcharge carburant incluse) seront retenus.
- Ces frais standard de résolution ne s'appliquent pas pour les départs spéciaux, les croisières, etc... des frais spécifiques s'appliquent, nous consulter.

#### **Pour les voyages individuels :**

Les billets d'avion sont non modifiables, non remboursables une fois émis. Les frais pour les prestations terrestres seront indiqués sur les devis.

Ces frais de résolution ont été établis conformément aux dispositions L.211-14-I du code du

tourisme et tiennent compte de la date à laquelle intervient la résolution, des économies de coûts et des revenus escomptés du fait de la remise à disposition des services de voyages concernés.

En application des dispositions de l'article L.224-66 du code de la consommation, les taxes aériennes dont l'exigibilité procède de l'embarquement effectif du passager sont remboursables sur demande du passager auprès de la compagnie aérienne. Il s'agit des taxes QW (taxe d'aéroport) et QX (redevance passager).

### **CHANGEMENT DE NOMS**

Le changement de nom d'un ou plusieurs passagers entraîne obligatoirement les frais de 100 € par personne, à la charge du voyageur au titre de la modification que cela entraîne :

Après l'émission des billets : modification possible moyennant des frais imposés par la compagnie aérienne qui vous seront communiqués au moment de la modification. La date d'émission (entre 30 et 10 jours avant le départ) restera à l'appréciation d'AmériGo, notamment en fonction des impératifs de la compagnie aérienne. Dans tous les cas, si le billet est émis, nous répercuterons l'intégralité des frais facturés par la compagnie aérienne. Aucune modification de nom ne pourra être acceptée directement à l'aéroport. Toute demande de modification devra être reçue par AmériGo les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9h à 18h. Toute annulation et changement de nom de participants doit faire l'objet d'une notification écrite. Il en est de même pour un ajout de participant(s) dont les réservations ne seront confirmées que dans la limite des places disponibles.

### **CESSION DU CONTRAT**

Conformément aux dispositions des articles L.211-11 et R.211-7 du code du tourisme, le voyageur pourra céder son contrat - hors assurances - à un tiers. La demande de cession devra parvenir à AmériGo par écrit au plus tard 7 jours avant le début du voyage, en indiquant précisément les noms et adresse du ou des cessionnaires et du ou des participants au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions y compris d'âge que lui pour effectuer le voyage ou le séjour et bénéficier des tarifs proposés. Préalablement, le cédant ou le cessionnaire seront tenus solidairement d'acquitter les frais de modification induits par la cession et facturés par les prestataires d'AmériGo au coût réel et sur présentation des justificatifs. A ces frais réels s'ajoutera une somme forfaitaire de 100 € par passager destinée à couvrir les frais administratifs d'AmériGo induits par l'opération de cession. Les assurances ne sont en aucun cas remboursables et transférables.

### **NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS**

Nos circuits accompagnés sont garantis à partir de 10 personnes minimum (sauf mention contraire). En deçà de ce minimum, nous nous réservons le droit, soit d'annuler sans frais les circuits à 60 jours du départ, soit de proposer une autre date en prévenant l'agence par mail.

### **LES ASSURANCES**

Aucune assurance n'est incluse dans nos tarifs. Il est de la responsabilité des voyageurs de souscrire une assurance avant leur départ. L'agence de voyage peut proposer différents contrats d'assurance. Il est impératif que les voyageurs souscrivent une assurance maladie permettant leur rapatriement en France en cas de maladie ou d'accident. Nous recommandons également aux voyageurs de souscrire une assurance couvrant leurs bagages et les frais en cas d'annulation de leur voyage pour un motif pris en charge par les assureurs.

## LE PROGRAMME

Le descriptif du circuit doit être considéré comme idéal ; il est susceptible de modifications au regard de considérations indépendantes de notre volonté (modification de la grille aérienne ou d'horaires de trains, jours de marché, conditions climatiques ou naturelles, fêtes locales, ...). Tout sera fait pour respecter le programme transmis.

Le premier service hôtelier commence par le petit-déjeuner du deuxième jour et se termine par le petit-déjeuner du dernier jour que celui-ci soit servi à l'hôtel ou en cas de départ tôt le matin à l'aéroport ou dans l'avion.

Lorsque l'eau et le vin sont inclus aux repas, il s'agit d'eau en carafe et non pas d'eau minérale. Le nombre des repas inclus dans le forfait varie selon la formule choisie et le nombre de nuitées. La formule " Tout Inclus " ou " All Inclusive " comprend tous les repas, les boissons sans alcool et le plus souvent les boissons alcoolisées produites localement. La pension complète débute avec le dîner de la première nuit et se termine avec le petit-déjeuner suivant la dernière nuit qui peut être offert dans l'aéroport ou dans l'avion en cas d'horaires matinaux. La demi-pension comprend le petit déjeuner et un repas par jour. Elle débute généralement avec le petit-déjeuner qui suit la première nuit ou le dîner qui la précède. Elle se termine avec le petit-déjeuner qui suit la dernière nuit qui peut être offert dans l'aéroport ou dans l'avion en cas d'horaires matinaux.

Conformément aux dispositions du code du tourisme, les catégories d'hôtels sont indiquées en fonction des normes locales et du classement du pays d'accueil. Elles diffèrent des normes françaises et européennes.

Les chambres individuelles ou les cabines pour une personne comprennent un lit pour une personne ; elles sont prévues en nombre limité et font l'objet d'un supplément de prix. Les chambres doubles sont prévues soit avec deux lits, soit avec un lit double. Les chambres triples et quadruples sont des chambres doubles parfois équipées de lits d'appoint, parfois de 2 lits doubles.

Nous invitons nos clients ayant réservé un véhicule de location par notre intermédiaire à faire porter sur le contrat de location, avant la prise du véhicule et au moment de sa restitution, toute observation ou réserve concernant l'état apparent du véhicule loué et le plein de carburant pour éviter toute contestation ultérieure et à refuser tout véhicule dont l'état pourrait apparaître dangereux pour la sécurité.

Sont inclus dans la durée : le jour de départ (à partir de l'heure de convocation à l'aéroport), le jour du voyage retour (jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport de destination). En conséquence, les dates de votre séjour correspondent aux dates de convocation aux aéroports à l'aller comme au retour. Ces dates peuvent ne pas coïncider avec la date d'arrivée sur place et avec la date d'arrivée en France au retour en raison des horaires des vols, de la durée des vols ou du décalage horaire.

Il est de règle en hôtellerie internationale de prendre possession de la chambre à partir de 15 heures quelle que soit l'heure d'arrivée du vol et de libérer celle-ci avant 11 heures quel que soit l'horaire du vol retour. En aucun cas, le voyageur ne pourra déroger à cette règle. Toute chambre prise avant 15 heures ou rendue après 11 heures est considérée comme une nuit consommée. La première et la dernière journée sont consacrées au transport. Si vous souhaitez pouvoir disposer d'une chambre pendant une demi-journée supplémentaire, une proposition tarifaire en fonction des disponibilités vous sera faite.

## RESPONSABILITE INFORMATIONS

AmériGo ne peut garantir aucune demande spéciale concernant les repas, l'hébergement et le transport et ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de toutes complications survenant à la suite du non-respect de cette indication. Les hôtels mentionnés dans nos programmes peuvent être remplacés par des hôtels de catégorie identique ou supérieure. L'agence devra aviser ses clients de ce que seule la catégorie des hôtels et leur classement touristique selon les normes du pays d'accueil sont contractuels et considérés comme l'un des éléments essentiels du voyage au sens de l'article L.211-13 du code du tourisme.

Par conséquent seul un changement d'hôtel dans une catégorie inférieure à celle prévue au contrat pourra ouvrir droit à dédommagement pour le client.

L'ordre des circuits peut être inversé pour tenir compte des aléas toujours possibles et des circonstances locales mais AmériGo fera en sorte que toutes les étapes prévues au programme soient respectées.

La responsabilité d'AmériGo est limitée à trois fois le prix du voyage ou du séjour, sauf préjudices corporels et dommages causés intentionnellement ou par négligence.

## FORMALITÉS

Il est de la responsabilité du voyageur de s'informer des formalités de police et sanitaires nécessaires à l'entrée de chaque pays prévu au programme, pour chacun de ses participants. AmériGo, ne peut être tenu pour responsable dans le cas où le client ne serait pas en mesure de satisfaire aux contrôles de santé, de police ou de douane. Il appartient au voyageur de s'informer des formalités pour les passagers de nationalité étrangère. Pour les mineurs, les parents sont tenus d'avoir en leur possession des documents en règle. Tous frais et pénalités devront être supportés par les passagers. Il est ici rappelé que le code du tourisme fait obligation à l'agence de voyages d'informer ses clients des conditions d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires du pays de destination ou de transit. Il appartient en conséquence à l'agence de voyages de se conformer à cette réglementation y compris pour les personnes ressortissantes d'un état membre de l'Union Européenne. Toute personne quittant ou arrivant sur le territoire de l'Union Européenne avec au moins 10.000 € en espèce doit déclarer cette somme à la douane. Les espèces qui n'auront pas été déclarées pourront être retenues par les douanes en cas de contrôle et des poursuites peuvent être engagées. Tout voyageur transportant au moins 50.000 € en espèce doit en outre disposer de l'un des documents justificatifs listés à l'article D.152-8 du code monétaire et financier. En outre, le transport de denrées périssables est réglementé. Enfin, les achats effectués à l'étranger doivent être déclarés aux douanes françaises et sont taxés en fonction de leur valeur et du pays de provenance : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

## MODIFICATIONS DES HORAIRES, RETARDS ET ANNULATIONS DU FAIT DES TRANSPORTEURS

AmériGo agissant en qualité d'intermédiaire entre le voyageur et le transporteur, peut être amené à informer le voyageur, parfois très peu de temps avant le départ, d'une modification d'horaire ou de date qui est imposée par le transporteur. Dans le cas où cette modification interviendrait après la signature du contrat mais avant la date de départ, AmériGo fera parvenir au client un avis de modification d'horaire par écrit. Aucun remboursement ou indemnisation ne pourra intervenir dans le cas où les horaires imposés par les transporteurs aériens, maritimes ou terrestres, entraîneraient une réduction ou une prolongation du voyage inférieur à 24 heures par rapport à l'horaire prévu. La société AmériGo répond en tant qu'intermédiaire du bon déroulement du voyage sans toutefois être tenu responsable en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables au sens du code du tourisme, des cas de force majeure ou du fait de tiers étrangers à la fourniture du service ou encore du fait du passager. Conformément au règlement CE 261/2004 les Compagnies aériennes sont seules responsables des obligations découlant dudit règlement que le vol soit accompli dans le cadre d'un forfait touristique (au sens de la réglementation en vigueur) ou non.

Les horaires de vols qui seraient communiqués sur votre demande avant la réception de la convocation le seront à titre indicatif seulement, et seront susceptibles de modifications. Nous ne pourrions être tenus responsables d'un changement d'horaire entre la réservation et la convocation définitive. Par ailleurs nous vous informons que dans de rares cas, l'aéroport d'arrivée à Paris peut être différent de l'aéroport de départ.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX TRANSPORTS AÉRIENS

Les fournisseurs aériens nous obligent à rappeler que toute place, abandonnée à l'aller ou au retour ne peut être remboursée, même dans le cas de report d'une date à une autre. De plus, en raison de l'intensité du trafic aérien et suite à des événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques ou autres) des retards peuvent avoir lieu. Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties. Aucune indemnisation ne pourra être accordée. Le nom de l'aéroport, lorsque la ville desservie en comporte plusieurs, est également cité à titre indicatif et peut être soumis à des modifications éventuelles pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques ou d'impératifs techniques ou administratifs, sans que celles-ci puissent donner lieu à un dédommagement lorsque ces modifications ont été portées à la connaissance du voyageur avant le départ.

Les compagnies aériennes peuvent refuser l'embarquement à une femme enceinte. Il appartient au Client d'informer AmériGo de la présence d'une

femme enceinte pour vérification de la possibilité d'embarquer auprès de la compagnie aérienne. A ce titre, la compagnie aérienne peut exiger la production d'un certificat médical datant de moins de quinze jours avant l'embarquement, comportant la précision du mois de grossesse, l'absence d'état pathologique et autorisant la personne concernée à voyager sans contre-indication. En cas de refus d'embarquement par la compagnie, la responsabilité d'AmériGo ne saurait être engagée.

AmériGo déconseille aux Voyageurs de mettre des objets de valeur dans les bagages devant voyager en soute et recommande si cela devait être le cas de faire une déclaration de valeur (Paiement d'un supplément) au moment de l'enregistrement du bagage concerné.

Il appartient au voyageur de se renseigner sur les objets interdits en soute ou en cabine. La réglementation applicable est rappelée sur votre billet ou dans votre carnet de voyages. Il vous est conseillé de lire attentivement vos documents de voyages et de consulter le site de la Direction Générale de l'Aviation Civile : [www.dgac.fr](http://www.dgac.fr) rubrique "passagers aériens" "sûreté". Tout objet interdit peut-être confisqué à l'embarquement par les autorités et ne sera pas restitué. La liste des compagnies aériennes faisant l'objet d'interdictions ou de restrictions est consultable sur le site Internet [www.dgac.fr](http://www.dgac.fr)

## RECLAMATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.211-16-II du code du tourisme, tout problème lié à une inexécution ou une mauvaise exécution des prestations doit impérativement être signalé sur place auprès de notre représentant local lors du séjour. Toute réclamation doit être adressée dans les meilleurs délais après le retour, accompagnée des pièces justificatives, à l'agence de voyage dans laquelle le voyageur a souscrit son voyage, qui transmettra au service client d'AmériGo.

Aucune réclamation introduite plus de deux ans après le voyage ne sera recevable.

En tant que membre du SETO, et conformément à l'article L.616-1 du code de la consommation, AmériGo informe le client qu'il peut, en l'absence de réponse satisfaisante, saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

Les consommateurs résidant au sein de l'Union Européenne ont la possibilité d'introduire leur réclamation sur la plateforme de règlement des litiges en ligne à l'adresse : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR> et en renseignant comme adresse de contact : [info@amerigo.fr](mailto:info@amerigo.fr)

## CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET INEVITABLES

Une circonstance exceptionnelle et inévitable est une situation échappant au contrôle de la partie qui invoque cette situation et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si toutes les mesures raisonnables avaient été prises. La faculté de résolution du contrat édictée par l'article L.211-14-II du code du tourisme est appréciée au regard de critères objectifs et indépendant des parties sur la base notamment des recommandations du Ministère français des Affaires Étrangères.